

infos féd

N° 783 — 2009

Appel de la Commission exécutive fédérale du 18 février 2009

Salariés des organismes de protection sociale, de l'Etat, de la santé et de l'action sociale le 5 mars

Agissons ensemble !

Exigeons le retrait du projet de loi « hôpital, patients, santé et territoires ».

La commission exécutive appelle les syndicats de la fédération à se rencontrer avec les syndicats Cgt de la santé et de l'action sociale et des affaires sociales, pour décider ensemble des initiatives à mettre en œuvre dans les départements et les localités le 5 mars.

La loi Hôpital Patient Santé Territoire signerait la fin d'une organisation de l'assurance maladie de proximité au service de la population et ouvrirait la voie au transfert de missions des régimes d'assurance maladie (régime général, MSA, régime social des indépendants) vers les mutuelles, les institutions de prévoyance et les assurances.

Pour preuve nous citerons l'amendement n° 245 introduit par un député qui a pour objet "de calquer l'organisation territoriale de l'assurance maladie sur celle du sanitaire".

Cette proposition d'amendement est à l'origine proposée en référence à la région Nord Pas de Calais où les organisations syndicales ont obtenu de la CNAMTS que subsistent 6 CPAM sur 13 en 2010.

Mais l'objectif va bien au-delà de cette région, les ARS seraient demain, si la loi était appliquée le bras armé d'un état autoritaire qui aurait vocation à gérer, organiser l'assurance maladie (Régime général, Rsi, Msa) et le système de santé publique.

Dans ce cadre d'organisation, les caisses locales (Cpam, Msa et Rsi) ne seraient plus que les exécutantes des décisions prises par le super préfet, directeur de l'ARS.

Qu'on ne s'y trompe pas, si cet amendement était rejeté, mais la loi adoptée, ce ne serait que partie remise. Demain, dans un an, à l'occasion du débat sur la loi de financement de la sécurité sociale, le gouvernement remettrait "l'ouvrage sur le métier" et dans un souci de rationalisation, réaliserait le rêve du Médef en régionalisant une sécurité sociale réduite à minima.

La rédaction d'autres amendements nous éclaire sur ce qui se prépare. Différents amendements introduisent les organismes complémentaires (mutuelle, Institutions de prévoyance, assurances,) dans les conseils de surveillance des ARS.

Nous sommes en plein dans la main mise du secteur marchand sur la Sécurité sociale.

Le projet de loi prévoit que des associations puissent contractualiser avec les ARS pour porter la prévention.

Encore une mission qui serait retirée aux organismes de sécurité sociale.

Nous ne pouvons qu'être inquiets sur ces transferts d'activité vers des "partenaires extérieurs".

**Il est temps d'arrêter le massacre, de crier haut et fort notre refus
d'une loi ni acceptable, ni amendable.
TOUS ENSEMBLE LE 5 MARS...**

**fédération
des
organismes
sociaux**

la
cggt

Imprimé au

263 rue de Paris Case 536
93515 Montreuil Cedex

Directeur

de la Publication

Denis LALYS

Parution : mensuelle

Commission Paritaire

N° 0407 S 06034

Prix 0.30 €uros



ADRESSE AUX SYNDICATS

La loi « Hôpital, Santé, Patients, Territoires » est une grave menace pour notre système de santé et de protection sociale solidaire !

La loi « hôpital, patients, santé et territoires » est débattue à l'assemblée nationale.

- ☞ Elle préconise « l'hôpital-entreprise », soumis à la logique du marché, et dirigé par un directeur aux pouvoirs étendus : des milliers d'emplois sont menacés pour parvenir à l'équilibre budgétaire forcé des établissements.
- ☞ Elle livre l'accès aux soins à une culture de la rentabilité et de la marchandisation de la santé : les groupements de coopération sanitaire restructureront l'hôpital public au profit du secteur privé.
- ☞ Elle n'apporte aucune réponse concrète à l'inégale répartition des professionnels de santé sur le territoire tout en fragilisant la situation statutaire des praticiens hospitaliers dans le public.
- ☞ Elle démantèle DRASS, DDASS, CRAM, CPAM, UGECAM, au profit des agences régionales de santé (ARS), outil politique dans les territoires pour mener à bien mutualisations, économies budgétaires, fermetures de lit... et casse le lien historique entre les politiques sanitaires et sociales.
- ☞ Elle ouvre la possibilité de privatiser les missions de service public sur un territoire de santé.
- ☞ Elle institue les communautés hospitalières de territoire, au sein desquelles transferts et suppressions d'activité de nombreux hôpitaux locaux seront décidés.
- ☞ Elle tourne le dos à la démocratie sanitaire et sociale à tous les niveaux. A l'hôpital : le conseil d'administration présidé par le maire sera remplacé par un conseil de surveillance recentré sur des fonctions stratégiques et de contrôle.

REAGISSONS MAINTENANT !

- La Fédération CGT de la santé et de l'action sociale, la Fédération CGT des personnels des organismes sociaux, l'Union Nationale CGT des affaires sociales appellent conjointement leurs agents et salariés, les usagers des services de santé à refuser ces reculs sans précédent !
- Dans les régions, les départements, au sein des établissements et services, dans les DRASS, DDASS, les organismes de Sécurité Sociale, nous appelons les organisations syndicales de nos trois secteurs, **dans l'unité la plus large, à prendre des initiatives décentralisées le 5 mars 2009, avec en point de mire la journée d'action interprofessionnelle du 19 mars**, sous toutes les formes décidées collectivement (manifestations, rassemblements, motions, pétitions, interpellation des élus locaux, des parlementaires...)

Tous ensemble, le 5 mars 2009, exigeons :

- le retrait du projet de loi « Hôpital, Patients, Santé et Territoires »
- L'amélioration de notre système de santé et de protection sociale pour permettre l'égalité d'accès aux soins, le développement du service public, obtenir des moyens humains et budgétaires, améliorer les conditions de travail.

Montreuil, le 18 Février 2009